



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1137-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance extraordinaire du 5 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1137-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1119-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE DE SOULANGES ET LA RUE ANDRÉ, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 400 000 \$;**

Prenez en outre avis que ce Règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 16^e jour de janvier 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate